

SÉANCE DU 09 AVRIL 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Date de convocation :
03/04/2026

Date d'affichage :
03/04/2026

Numéro : 14/2026

Le 09 avril 2026, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Jérôme SABRIE, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Sophie SANCHEZ, Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Absents excusés représentés : Inès LEBAILLY (Bernard DELBRUEL)

Absents excusés non représentés :

Absent non excusé non représenté :

Secrétaire de séance : Yves MONTEILLET

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCENE NATIONALE
D'ALBI-TARN ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET
2028

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Lescure-d'Albigeois souhaite poursuivre et formaliser son partenariat avec la Scène nationale d'Albi-Tarn.

La Scène nationale d'Albi-Tarn, structure culturelle associative labellisée, développe sur le territoire tarnais un projet artistique et culturel reposant sur la diffusion d'une programmation pluridisciplinaire, le soutien à la création, la médiation culturelle et l'élargissement de l'accès des publics aux œuvres.

Dans cette perspective, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Albi-Tarn pour les années 2026, 2027 et 2028.

Cette convention a pour objet de formaliser le soutien apporté par la commune au projet artistique et culturel porté par la Scène nationale d'Albi-Tarn, ainsi que les engagements réciproques des parties.

Au titre de la saison à venir, la Scène nationale d'Albi-Tarn a notamment proposé à la commune l'accueil, à la salle communale, des spectacles suivants :

- Vaslav, le lundi 9 novembre 2026 à 20h30 ;
- Road Movies, le mardi 24 novembre 2026 à 20h30 ;
- Trio Clément Janinet, le mardi 19 janvier 2027 à 20h30 ;
- J'irai chercher ton cœur, le lundi 1er mars 2027 à 20h30.

En contrepartie du partenariat ainsi mis en place, la commune s'engage à attribuer à la Scène nationale d'Albi-Tarn une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant minimal de 4 000 euros par an, soit un engagement minimal total de 12 000 euros sur trois ans, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget communal pour chacun des exercices concernés.

Le versement de cette subvention interviendra sur demande du bénéficiaire, dans les conditions prévues par la convention annexée à la présente délibération.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et s'achèvera à réception du solde de la subvention. Elle prévoit également la possibilité de recourir à un avenant en cas de modification de ses conditions d'exécution, ainsi qu'une résiliation en cas de manquement grave aux obligations contractuelles.

Il est en conséquence proposé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat annexée à la présente note et d'autoriser le maire à la signer, ainsi que tout document afférent à son exécution.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,
- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment son article 9-1, qui définit la subvention comme une contribution facultative justifiée par un intérêt général,
- Vu la programmation proposée par la Scène nationale d'Albi-Tarn,
- Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,
- Considérant l'intérêt communal qui s'attache au développement d'une offre culturelle accessible aux habitants de la commune, à l'accueil de spectacles vivants sur le territoire communal et au renforcement du partenariat avec la Scène nationale d'Albi-Tarn,
- Considérant l'exposé ci-dessus.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la convention de partenariat à conclure entre la commune de Lescure-d'Albigeois et la Scène nationale d'Albi-Tarn pour les années 2026, 2027 et 2028, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **ATTRIBUE** à la Scène nationale d'Albi-Tarn une subvention forfaitaire annuelle minimale de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros, soit un engagement minimal total de 12 000 euros sur la durée de la convention, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget communal des exercices concernés.
- **PRECISE** que le versement de la subvention interviendra sur demande du bénéficiaire, dans les conditions prévues par la convention annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant n'en modifiant pas l'économie générale et tout document afférent à son exécution.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité, et deviendra exécutoire conformément aux dispositions en vigueur.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, AVEC 25 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire
Bernard DELBRUEL



Le Secrétaire de séance
Yves MONTEILLET



Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.